



## INSTRUCTIONS DE COURSE – LES VOILES CORSAIRE

Les 7, 8 et 9 JUIN 2025 à SAINT- MALO

**GRADE 4 – J80**

**GRADE 5A – MUSCADET et OPEN 5.70**

organisé par la SNBSM

### SOCIETE NAUTIQUE de la BAIE DE SAINT-MALO

*La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.*

*La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification*

#### 1. REGLES

- 1.1. L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- 1.2. Les règlements fédéraux
- 1.3. La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre l'heure légale du coucher du soleil et heure légale du lever du soleil,
- 1.4. Les règles de la CLASSE J80.
- 1.5. Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

#### 2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1. Toute modification aux instructions de course sera communiquée canal VHF 08, et affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet.
- 2.2. Conformément à la RCV 90.2(c), des modifications orales aux IC pourront être faites sur l'eau. Un arbitre ou un membre de l'autorité organisatrice (AO) les communiquera à chaque équipage qui devra accuser réception.

#### 3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1. Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est situé à l'ATERRAGE, situé sur le port des Bas Sablons. Ils seront également mis en ligne sur le Groupe WhatsApp « **VOILE CORSAIRE 2025** » sur lequel vous serez abonnés, au plus tard à la confirmation d'inscription. Les éventuelles annulations d'épreuve seront annoncées sur ce groupe.



PARTENAIRE  
OFFICIEL



PARTENAIRE  
FÉDÉRAL

- 3.2. Le PC course est situé à « l'ATTERRAGE » sur le Port des Bas Sablons
- 3.3. Sur l'eau, le comité de course communiquera avec les concurrents sur le **canal VHF 08**, et sur le groupe WhatsApp « **VOILE CORSAIRE 2025** ».

#### 4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1. Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

#### 5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1. Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé au PC Course.
- 5.2. Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes, après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

#### 6. PROGRAMME DES COURSES

##### 6.1. Dates des courses

###### - Vendredi 6 juin Entraînement :

- De 10h00 à 17h : confirmation d'inscription, grutage et stationnement des J80, Open5.7 et Muscadet
- à 13h30 : Briefing coureur pour les manches d'entraînements
- à 15h00 : 1er signal d'avertissement manche d'entraînement, Zone GRAND DODEHAL

###### - Samedi 7 juin :

- De 7h à 8h30 : Grutage sur réservation
- De 9h à 11h : Finalisation des inscriptions, pesée
- À 11h30 : Briefing Skippers, à l'ATTERRAGE
- À 13h00 : à disposition du Comité (pour émargement à vue) – Zone GRAND DODEHAL
- À 13h30 : 1er signal d'avertissement - Courses à suivre ...
- A 19h30 : galette-saucisse à l'ATTERRAGE

###### - Dimanche 8 juin :

- À 12h00 : 1er signal d'avertissement - Courses à suivre – Zone GRAND DODEHAL

###### - Lundi 9 juin :

- A 10h00 : 1er signal d'avertissement - Courses à suivre – Pas de signal après 14h00
- A 16h00 : Grutage des bateaux, J80 en priorité
- A 17h30 : Remise des Prix et pot de l'amitié

- 6.2. Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 6.3. Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 14h00.

#### 7. PAVILLONS DE CLASSE

Pavillon de classe J80

Pavillon de classe Muscadet

Pavillon de classe Open 5.7

#### 8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

#### 9. LES PARCOURS

- 9.1. Les parcours sont décrits en annexe PARCOURS en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 9.2. Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

- 9.3. Les parcours à effectuer sont indiqués par l'envoi d'une flamme numérique correspondant au parcours à réaliser et annoncés par **canal VHF 08**.
- 9.4. Pointage officiel à une marque : Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en annexe PARCOURS (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en annexe POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE.

## 10. MARQUES

- 10.1 Les marques de départ, de parcours et d'arrivée seront les suivantes (voir aussi annexe parcours)

Marque de départ	Marques de parcours (voir annexe parcours)	Marque d'arrivée
Bateaux avec pavillon ORANGE	Bouées Cylindriques JAUNES Bouées Tétraédriques ORANGE	Bouée cylindrique verte (frite)

- 10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

## 11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexe ZONES DE COURSE**.

## 12. LE DEPART

- 12.1. La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon ORANGE sur le bateau du comité de course et le côté parcours de la marque de départ.
- 12.2. La procédure de départ sera la suivante :

MINUTES AVANT LE	SIGNAL VISUEL	SIGNAL SONORE	SIGNIFICATION
5	Pavillon de classe envoyé	UN	Signal d'avertissement
4	Pavillon préparatoire envoyé	UN	Signal préparatoire
1	Pavillon préparatoire affalé	UN LONG	1 minute du départ
0	Pavillon de classe affalé	UN	Signal de Départ

- 12.3. Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF08. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).
- 12.4. Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).
- 12.5. [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

## 13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 13.1. Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
- 13.2. Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

## 14. L'ARRIVEE

- 14.1. La ligne d'arrivée sera entre le mât arborant un pavillon BLEU sur le bateau Arrivée 0 Tribord et le côté parcours de la marque d'arrivée à Bâbord.

## 15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1. Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 15.2. Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

## 16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

Classe	Parcours	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 <sup>er</sup>	Temps limite pour finir après le 1 <sup>er</sup>
J80	Construit	45min	1h15	20min
Muscadet	Construit	45min	1h15	20min
Open 5.7	Construit	45min	1h15	20min

- 16.1. Les bateaux ne finissant pas 4 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A5.1 et A5.2)).
- 16.2. Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).

## 17. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

- 17.1. Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé à l'ATTERRAGE. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.
- 17.2. Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard.
- 17.3. Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située à l'ATTERRAGE. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 17.4. Les avis de réclamations du comité de course, du comité technique ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).
- 17.5. Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1) :
- Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
  - Publicité
  - Bateaux accompagnateurs
  - Limitation de sorties de l'eau
  - Equipement de plongée et housses sous-marine de protection
  - Communication radio

## 18. CLASSEMENT

- 18.1. 3 courses doivent être validées pour valider la compétition.
- 18.2. Courses retirées (**ceci modifie l'avis de course §12.2**)
- a. Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.
  - b. Quand de 4 à 7 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.
  - c. Quand 8 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

## 19. REGLES DE SECURITE

- 19.1. [DP] [NP] Les bateaux prenant le départ devront se signaler, en passant auprès du bateau Comité, avant le départ de la première course de chaque jour, afin d'y être pointé. Pour ce faire et afin de respecter le

programme des courses, les bateaux devront être à disposition du Comité de course 30 minutes avant le premier signal d'avertissement de la première course du jour.

- 19.2. [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.3. Les Equipements Individuels de Flottabilité devront être portés par chaque membre de l'équipage depuis le départ et jusqu'au retour au ponton sans envoi du pavillon Y. Ceci modifie la RCV 40.
- 19.4. Le canal VHF utilisé en course est précisé en IC 3.3.
- 19.5. Utilisation du Bout dehors :
- Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

## **20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'ÉQUIPEMENT**

- 20.1. [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2. [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

## **21. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT**

- 21.1. Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.
- 21.2. [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 21.3. [DP] Un bateau doit être conforme aux règles 75 minutes avant son signal d'avertissement.

## **22. BATEAUX OFFICIELS**

Les bateaux officiels sont identifiés par le Pavillon SNBSM porté sur un mât.

## **23. ACCOMPAGNATEURS**

- 23.1. [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2. [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés par un pavillon voiles corsaire distribué par l'organisation.
- 23.3. La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.
- 23.4. [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
- Des gilets de sauvetage norme CE (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
  - Une VHF
  - Un couteau
  - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
  - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
  - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

## **24. EVACUATION DES DETRITUS**

Les débris doivent être conservés à bord des bateaux, et évacués dans les espaces dédiés dans les ports.

**25. EMBLEMES**

[DP] [NP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le port.

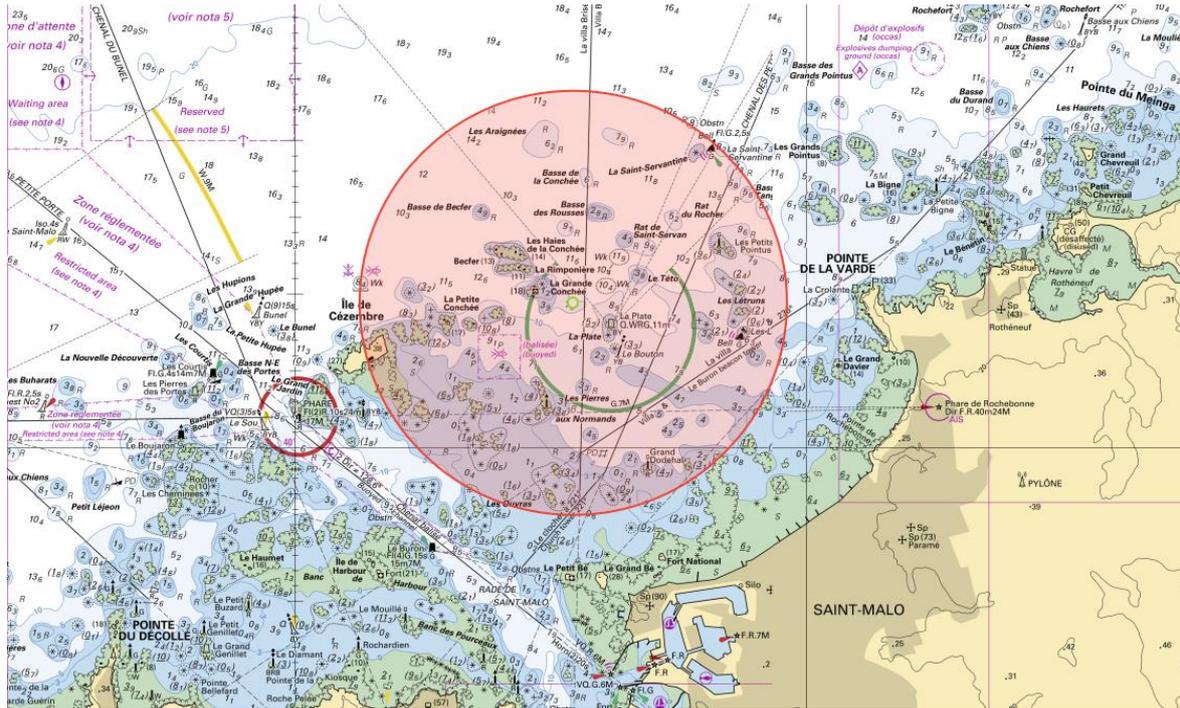
**26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU**

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

**27. PRIX****ARBITRES DESIGNES**

- Président du comité de course : Claire BOCQUET
- Président du jury : Sacha DAUNAR

ANNEXE ZONES DE COURSE



Marées à Saint-Malo

Vendredi 06 Juin 2025

UTC+2 Semaine 23

48°38' N  
2°00' W

Saint-Malo ☆

Lever du soleil : 06h08

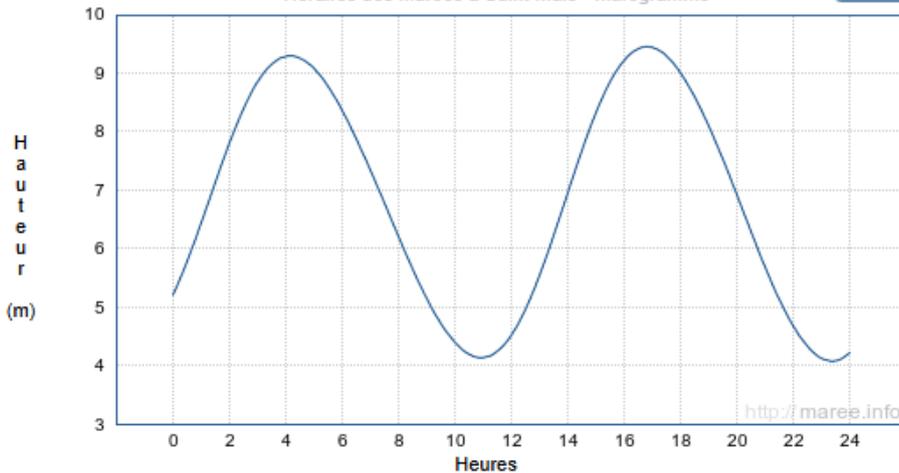
Lune gibbeuse croissante

Coucher du soleil : 22h05

	Coeff.	Heure	Durée de la marée	Heure de marée	Hauteur	Marnage	1/12	1/4	1/2
PM 46		04h09	06h47	01h07	9,28m				
BM 48		10h56	05h53	00h58	4,14m	5,14m	0,43m	1,29m	2,57m
PM 48		16h49	06h33	01h05	9,44m	5,30m	0,44m	1,33m	2,65m
BM 48		23h22			4,08m	5,36m	0,45m	1,34m	2,68m

Date	Heure	Hauteur	Coeff.
Ven. 06	04h09	9,28m	46
	10h56	4,14m	48
	16h49	9,44m	
	23h22	4,08m	
Sam. 07	05h05	9,56m	51
	11h51	3,87m	53
	17h38	9,84m	
Dim. 08	00h14	3,73m	56
	05h54	9,90m	
	12h40	3,57m	
	18h22	10,24m	59
Lun. 09	01h02	3,39m	61
	06h38	10,21m	
	13h25	3,31m	
	19h02	10,57m	64
Mar. 10	01h45	3,11m	66
	07h19	10,46m	
	14h05	3,11m	
	19h39	10,82m	67
Mer. 11	02h25	2,88m	69
	07h57	10,64m	
	14h43	2,97m	
	20h14	10,99m	

Horaires des marées à Saint-Malo - marégramme



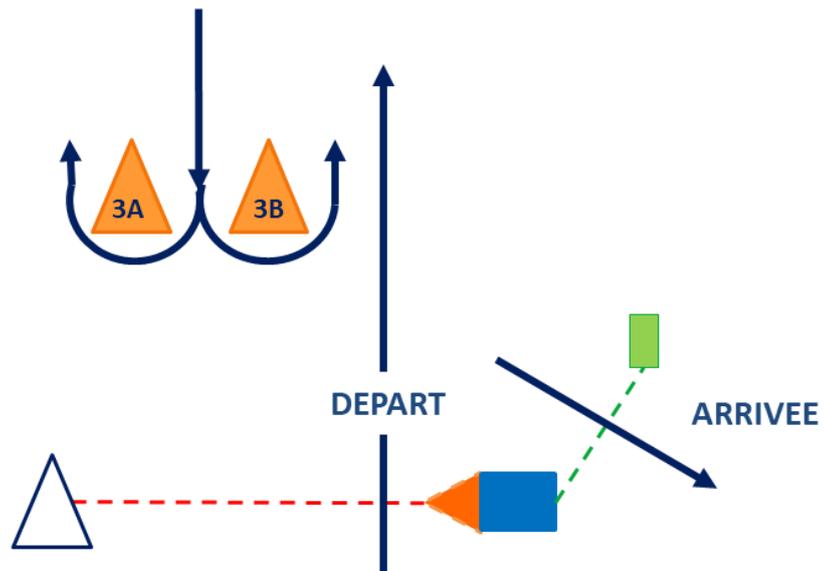
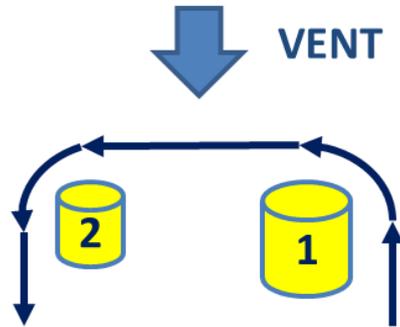
Informations - Saint-Malo

Le port des Sablons a un seuil de 2,00m (sonde notée 2 sur une carte marine).

## ANNEXE PARCOURS

PARCOURS BANANE

- FLAMME NUMERIQUE 2 : Parcours 2 Tours : Départ - 1 - 2 - 3A/3B - 1 - 2 - 3A/3B - Arrivée
- FLAMME NUMERIQUE 3 : Parcours 3 Tours : Départ - 1 - 2 - 3A/3B - 1 - 2 - 3A/3B - 1 - 2 - 3A/3B - Arrivée



## ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en annexe PARCOURS (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par VHF ».

Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

Un pointage officiel peut être effectué à toutes les marques de parcours.